



MAIRIE
de
SAINT JUST D'AVRAY
69870

Compte-rendu du conseil municipal du mardi 18 janvier 2011

Présents:

Sylvain KASPRZYK, président de séance, Jean-Michel LERISSEL, Georges LACROIX, Hervé GOUJAT, Stéphane CORGIER, Odile DOUCET, Maryline DUBOST, Christelle GATHIER, Alain GUILLET LOMA, Catherine MOUCAUD, Franck RONZON, René SALEMBIER.

Absente : Geneviève FERRAND (pouvoir donné à Sylvain KASPRZYK), Annie CORGIER (pouvoir donné à Stéphane CORGIER), Olivier LACROIX.

Secrétaire de séance : Catherine MOUCAUD

Le Conseil municipal de ce mardi 18 janvier avait pour ordre du jour :

- ⇒ Intervention de Monsieur Molitor du SYDER (Syndicat compétent en matière d'éclairage public et d'électricité sur la commune)
- ⇒ Lecture des délibérations du conseil municipal précédent,
- ⇒ Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel pour besoin occasionnel
- ⇒ Débat des conseillers au sujet du contrat pluriannuel
- ⇒ Questions diverses

1/ Intervention de Monsieur MOLITOR du SYDER

Le 15 décembre 2010, les membres du conseil municipal ont décidé de refuser la signature d'un devis proposé par le SYDER pour des travaux de renforcement d'une ligne électrique sur le poste du « Billet » ;

Dès lors, Monsieur Molitor a accepté de venir donner davantage de précisions au conseil municipal :

Tout d'abord, Monsieur GAGNEUX a fait part d'un problème récurrent de baisses de tension à son domicile.

ERDF, qui se doit de fournir un courant correct à ses clients, demande alors des travaux de renforcement de la ligne en cause.

Un avant-projet sommaire est par conséquent établi par le SYDER sur la base de coûts moyens, pour un montant de 20 000€ et le changement de 4 poteaux sur une distance de 500m.

La commune accepte cette proposition, par la signature du devis en octobre 2009.

Cependant, après une étude sur le terrain, le SYDER s'aperçoit que les coûts sont en réalité bien différents : le montant des travaux s'élève à 48 000€ avec 11 poteaux à changer sur une distance de 620 m.

Selon Monsieur MOLITOR, l'écart entre les 2 devis est dû à une mauvaise étude préalable qui n'a pas su prendre en compte la réalité du terrain et l'état de la ligne actuelle.

Cependant, la commune est dans l'impasse ; en effet, faute d'acceptation de ce devis datant de 2010, dans lequel le montant final à la charge de la commune s'élevait à 3360 €, la commune se verra appliquer en 2011 des taux d'abattements moins favorables et de ce fait supporter une dépense plus élevée.

Le devis se devra donc d'être accepté en l'état.

2/ Délibération autorisant le recrutement d'un agent non titulaire de remplacement

Monsieur le maire indique aux membres de l'assemblée qu'aux termes de l'article 3, alinéa 2, de la loi du 26 janvier 1984, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des agents non titulaires, et ainsi conclure des contrats avec eux, pour faire face à un besoin occasionnel et pour une durée maximale de 3 mois, renouvelable une fois à titre exceptionnel.

La collectivité se trouve confrontée ponctuellement à un besoin de formation de l'agent qui sera chargé du remplacement de la secrétaire de mairie lors de son congé maternité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le recrutement pour besoin occasionnel, d'un agent non titulaire.

3/ Questions diverses

⇒ Les brigades vertes et brigades de rivières ont établis leur contrat de service pour leur dispositif.

⇒ Les Sapeurs pompiers de St Just d'Avray invitent les membres du conseil municipal et leur conjoint à l'apéritif qui précédera leur banquet de la « Ste Barbe », le 12 février à 18h30.

⇒ Le raid bleu 2011 aura lieu du 29 octobre au 1^{er} novembre 2011.

⇒ Le rallye motocycliste du Beaujolais passera par la commune les 14 et 15 mai 2011 de 10h45 à 19h et de 22h45 à 02h00.

⇒ L'école publique de St Just d'Avray remercie la commune pour la prise en charge complète du projet piscine. Les classes de grande section ne sont plus concernées par cette activité.

⇒ Monsieur Lepore (Copry) renouvelle sa demande de réfection du chemin d'accès à son domicile.

⇒ Nécessité de tailler les arbustes vers le monument aux morts.

⇒ Rénovation de la salle des anciens fin février pour une durée de 2 semaines. Mesdames Doucet, Moucaud, Gathier ainsi que Messieurs Lérissel et Bataille ont choisi le papier peint. Les « Anciens » pourront occuper une salle de la mairie pendant les travaux.

⇒ La CCPAT désire équiper les écoles de tableaux blancs informatisés dont le coût serait de 2800€ pour un tableau additionné à un ordinateur portable de 700€. Le coût serait réparti à parts égales entre la commune et la CCPAT, soit pour St Just : 3x1400€ sur 3 ans.

⇒ Une réserve est faite pour Clair'Joie, la commune ne s'occupant pas du fonctionnement de l'école.

Le conseil municipal demande le huis-clos pour débattre à propos du contrat pluriannuel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Catherine MOUCAUD
Secrétaire de séance

Sylvain KASPRZYK
Maire